

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

**Date de révision:** 3 novembre 2022    **Date de publication précédente:** 16 octobre 2017    **No de fiche:** 399B-7

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

ARC CS4 (Partie B)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Composite polymère ARC. À mélanger avec du ARC CS4 (partie A) pour assurer la protection du béton dans les environnements sujets à l'exposition aux acides.

**Utilisations déconseillées:** Aucune donnée disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302  
Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317  
Lésions oculaires graves, Catégorie, H318  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361fd  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, Catégorie 2, H373 (orale)  
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

**Pictogrammes de danger:**



**Mention d'avertissement:** Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H302 H314 H317 H361fd H373	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P201 P202 P260 P264 P270 P272 P273 P280	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P301/330/331 P303/361/353	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310 P333/313 P363 P391 P501	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
<b>Informations additionnelles:</b>	Aucun	

**2.3. Autres dangers**

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification SGH
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	25 - 50	135108-88-2	Acute Tox. 4, H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 (rein) Aquatic Chronic 3, H412
Alcool benzylique	25 - 50	100-51-6	Acute Tox. 4, H302/332 Eye Irrit. 2, H319
4-tert-Butylphénol	7 - 10	98-54-4	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 1, H410 (facteur M = 1)
m-Phénylènebis(méthylamine) (Synonyme: m-Xylène-alpha, alpha'-diamine)	5 - 10	1477-55-0	Acute Tox. 4, H302/332 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Acide 2-hydroxybenzoïque	1 - 3	69-72-7	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361d

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

#### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 30 minutes à grande eau. Consulter un médecin.
- Ingestion:** Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Éviter l'aspiration du vomi. Tourner la tête de la victime sur le côté.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct cause des brûlures de la peau, des yeux, et des membranes muqueuses. Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire. En cas d'ingestion, provoque des brûlures graves de la bouche et de la gorge, avec danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

#### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, sable sec, chaux pulvérisée, mousse résistant à l'alcool ou brume d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés:** Aucune donnée disponible

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques La combustion incomplète peut entraîner l'émission de monoxyde de carbone.

**Autres dangers:** Aucune donnée disponible

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Utiliser des équipements de protection individuelle. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

#### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

#### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact direct. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Ne pas contaminer avec du nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation, qui peuvent provoquer la formation de nitrosamine cancérigène. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans des locaux frais, secs et bien ventilés. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Conserver à l'écart des bases.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	SO	SO
Alcool benzylique	SO	SO
4-tert-Butylphénol	SO	SO
m-Phénylènebis(méthylamine)	0,018 (Plafond)	(peau)
Acide 2-hydroxybenzoïque	SO	SO

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations au-dessous des limites d'exposition. Si nécessaire, installer un système local d'échappement des gaz. Prévoir des stations de rinçage des yeux et des douches de sécurité facilement accessibles.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** En cas d'insuffisance de la ventilation, utiliser un masque de protection contre les vapeurs organiques homologué (par ex.: type de filtre EN A-P2). Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc butyle ou néoprène).

**Protection des yeux et du visage:** Masque de protection avec lunettes de protection dessous.

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide visqueux	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	incolore	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	495 cps @25 °C
<b>Odeur</b>	odeur d'amine	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	219 °C	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	1,59 mm Hg
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	1,05 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	0	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	aucune donnée disponible	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	0
<b>Point éclair</b>	109 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	Coupelle fermée	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes vives et températures élevées.

**10.5. Matières incompatibles**

Réducteurs puissants, alcalis et oxydants puissants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré. Métaux réactifs (par exemple, sodium, calcium, zinc, etc.) Matériaux réactifs aux composés hydroxylés. Acides minéraux et organiques. Le produit corrode lentement le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées. Une réaction avec des peroxydes peut provoquer une décomposition violente du peroxyde pouvant entraîner une explosion.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Acide nitrique, NOx, ammoniac, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes, fragments d'hydrocarbure inflammable et autres émanations toxiques. L'oxyde d'azote peut réagir avec les vapeurs d'eau pour former de l'acide nitrique corrosif.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies pré-existantes de la peau ou des poumons peut être affecté par l'exposition.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** Nocif en cas d'ingestion. En cas d'ingestion, provoque des brûlures graves de la bouche et de la gorge, avec danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac. ETA-mélange: 518,46 mg/l.

Substance	Essai	Résultat
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	DL50, rat	> 50 - 300 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, rat	1230 mg/kg
4-tert-Butylphénol	DL50, rat	> 2000 mg/kg
m-Phénylenebis(méthylamine)	DL50, rat	930 mg/kg
Acide 2-hydroxybenzoïque	DL50, rat	891 mg/kg

**Par voie cutanée:** Peut être nocif par contact cutané. ETA-mélange: 4246,28 mg/l.

Substance	Essai	Résultat
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	DL50, lapin	2673 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, lapin	> 2000 mg/kg
4-tert-Butylphénol	DL50, lapin	2318 mg/kg / > 16000 mg/kg
m-Phénylenebis(méthylamine)	DL50, lapin	> 3100 mg/kg
Acide 2-hydroxybenzoïque	DL50, lapin	> 2000 mg/kg

**Par inhalation:** Les aérosols peut causer des brûlures graves des yeux, de la peau et des voies respiratoires. ETA-mélange: 18,87 mg/l (brouillard); 154,93 mg/l (vapeur).

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	CL50, rat	> 4,178 mg/l (brouillard) ≈ 8,8 mg/l (vapeur)
m-Phénylenebis(méthylamine)	DL50, rat	1,34 mg/kg (brouillard)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Provoque des brûlures de la peau.

Substance	Essai	Résultat
Produit	Essai in vitro	Corrosif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Peut sensibiliser la peau d'individus prédisposés.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné: Test d'Ames, Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères (OCDE 476) aberration chromosomique (OCDE 473): négatif. 4-tert-Butylphénol: OCDE 471, Test du micronoyau (OCDE 474): négatif.

**Cancérogénicité:** Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:** Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

**STOT - exposition unique:** Manque de données.

**STOT - exposition répétée:** Des études sur les animaux ont fait état d'effets toxiques sur le foie et les reins. Étude subchronique par voie orale de 28 jours, mélange d'amines polycycloaliphatiques, DSENO: 15 mg/kg/jour.

**Danger par aspiration:** Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration.

**Autres informations:** Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné: CE50 72 h (algues) 43,94 mg/l. 4-tert-Butylphénol: CE50 72 h (algues) 14 mg/l; NOEC 0,32 mg/l (OCDE 201). m-Phénylenebis(méthylamine): CE50 72 h (algues) 33,3 mg/l (OCDE 201).

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Alcool benzylique, Acide 2-hydroxybenzoïque: facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Alcool benzylique, Acide 2-hydroxybenzoïque: faible risque de bioaccumulation. Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné: pas de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Liquide visqueux. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

**12.5. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: UN2735

TMD: UN2735

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

RID/IMDG/OACI: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(BENZENE-1,3-DIMETHANEAMINE (MXDA) / CYCLOALIPHATIC AMINE)

TMD: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(BENZENE-1,3-DIMETHANEAMINE (MXDA) / CYCLOALIPHATIC AMINE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

RID/IMDG/OACI: 8

TMD: 8

**14.4. Groupe d'emballage**

RID/IMDG/OACI: III

TMD: III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

NON SPECIAL PRECAUTIONS FOR USERS

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

IMDG: EmS. F-A, S-B, IMDG segregation group 18-Alkalis

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND : Non disponible  
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Eye Dam, H318	Méthode de calcul
Repr. 2, H361fd	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373B	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H301: Toxique en cas d'ingestion.  
 H302: Nocif en cas d'ingestion.  
 H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 3 novembre 2022

<b>Changements apportés à la FDS dans cette révision:</b>	Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 7.2, 8.1, 9.1, 10.2, 10.5, 10.6, 11, 12.1, 12.2, 12.3, 13, 15.1, 16.
---	---

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.
--